

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENTE, DR CHRISTINA SCHORI-LIANG

Le présent séminaire international visait à faire fond sur l'expérience de différents pays ayant eu recours à l'autonomie pour résoudre des conflits prolongés. Plusieurs modèles ont été présentés et décrits par un aréopage d'éminents intervenants. Premièrement, M. Nizar Baraka, Président du Conseil économique, social et environnemental du Maroc, a présenté le nouveau modèle de développement pour les Provinces du Sud proposé par son institution. Il a déclaré que pour que le nouveau modèle de développement fonctionne, il devait faire fi du passé et des pratiques contre-productives. Pour ce faire, il a fait valoir qu'une décentralisation des processus décisionnels s'imposait, de même que la promotion de la participation citoyenne et de l'État de droit. Une refonte du système judiciaire devrait pour cela être opérée. La participation au gouvernement serait aussi un ingrédient clé du succès de ce modèle, de même qu'une approche ascendante fondée sur les principes de la démocratie participative locale. La Région autonome du Sahara, tout comme les autres provinces du Sud du Maroc, serait dotée d'une instance consultative et de dialogue civique. Une des autres clés du succès consisterait à renoncer à l'économie fondée sur la maximisation de la rente en promouvant l'instauration de conditions propices à l'esprit d'entreprise pour favoriser la croissance locale. Aux yeux de M. Baraka, il était important d'éviter l'assistanat et il convenait de mettre en place un système de transferts conditionnels destiné aux populations vulnérables. Pour ce faire, l'actuel système de protection sociale devrait être remanié et les personnes compétentes devraient être tenues responsables de leurs actes. Il importait aussi d'aller au-delà des politiques sociales passives et de renforcer les capacités en faisant la promotion de l'enseignement supérieur et en offrant des programmes de formation professionnelle. Il était tout aussi important de valoriser le patrimoine culturel en mettant en avant le rôle de la culture Hassani dans la région, en promouvant l'égalité homme-femme et en assurant la durabilité de la région, tout en tenant compte de sa vulnérabilité écologique. Ce modèle de développement permettrait de rompre l'isolement de la Région du Sahara en intégrant son territoire à l'importante zone économique maritime allant de la côte septentrionale du Maroc aux côtes de l'Afrique de l'ouest et aux Îles Canaries.

Le Dr Carlos Eduardo Pacheco Amaral, évoquant la réussite des régions autonomes des Açores et de Madère au Portugal, a souligné que cette autonomie régionale était la manifestation d'une vision politique aux importantes dimensions sociale, culturelle et économique. La revendication d'autonomie découlait d'un fort sentiment identitaire parmi les populations des deux archipels se considérant comme des peuples à part entière mais dans le cadre de l'identité nationale portugaise. Aux Açores et à Madère, l'autonomie était apparue comme un instrument de développement tant social qu'économique. Bien que les archipels étaient politiquement habilités à concevoir leur propre modèle de développement économique et social, cela ne se traduisait pas pour autant par le désinvestissement de l'État portugais. Une des innovations de la Constitution portugaise de 1976 concernant l'autonomie politique régionale conférait à chaque région le droit d'entretenir des relations internationales. C'est ainsi que les Açores ont pris part à la négociation de traités avec les États-Unis et la France de même qu'ils ont participé aux négociations sur le Droit de la mer aux Nations Unies au sein de la délégation portugaise. Les régions ont aussi participé au processus d'intégration européenne: chaque région était habilitée à nouer des relations et à conclure des accords avec d'autres régions, de l'UE et des pays tiers y compris les États-Unis et les Provinces du Canada et du Brésil. Tant les Açores que Madère ont investi dans le Conseil de l'Europe. La réussite des Açores et de Madère reflétait le fait que les autorités tant locales

que nationales soutenaient l'autonomie régionale. La Constitution portugaise consacrait le développement social et économique des Açores et de Madère comme un des objectifs fondamentaux de l'autonomie, parallèlement à la participation démocratique des citoyens à la vie politique et à la promotion et la défense des intérêts régionaux. La proposition marocaine pour la Région du Sahara semble partager ces objectifs fondamentaux.

M. Hiwa Osman nous a décrit le statut du Kurdistan irakien, soulignant que le territoire était une entité constitutionnelle au sein de l'État fédéral irakien. Il a mis en évidence les nombreuses questions restant en souffrance avec le Gouvernement de Bagdad, y compris les divergences d'interprétation de la Constitution et du fédéralisme. Parmi les questions les plus épineuses figuraient l'établissement des frontières de la région du Kurdistan et l'utilisation des ressources naturelles, en particulier du pétrole et du gaz. Cette dernière difficulté était due à l'absence de Loi relative aux hydrocarbures pour réglementer les ressources naturelles du pays. Bagdad continuait d'appliquer l'ancienne Loi relative au pétrole et au gaz, laquelle remontait à l'ancien régime. La question de savoir si les forces de sécurité du Kurdistan étaient sous le contrôle de Bagdad ou d'Erbil était une autre pomme de discorde. Lorsque les Kurdes étaient au gouvernement, la priorité accordée à cette question les menait à négliger d'autres questions importantes. Bagdad revenait progressivement à un pouvoir centralisé et fort, ce qui devait conduire le Président du Kurdistan à déclarer en 2012 que le Premier Ministre Maliki renforçait son propre pouvoir. Il devait en découler des relations houleuses entre les régions, lesquelles étaient encore aggravées par le manque d'experts et de technocrates nécessaires à la négociation de meilleures institutions entre les régions. Le Kurdistan irakien pourrait s'inspirer de l'Initiative marocaine, cette dernière semblant désireuse d'offrir son autonomie à la région du Sahara afin de trouver une solution à un différend de longue date. L'arrangement marocain définit très précisément les compétences respectives de chacune des parties, et ce dans le but d'éviter conflits et malentendus. Cet arrangement pourrait revêtir une importance particulière à la lumière des atrocités commises à Anfal et Halabja, lesquelles étaient encore vivaces dans l'esprit du peuple kurde. L'Initiative marocaine était importante car elle instaurait la confiance entre les régions autonomes et le gouvernement central, premier pas sur la voie de la création de régions pleinement autonomes nécessaires pour garantir la crédibilité du processus.

M. Benedicto Bacani a mis en exergue les difficultés inhérentes à l'instauration d'une paix durable et au développement dans les îles de Mindanao situées au sud des Philippines, lesquelles avaient débouché sur l'Accord global sur le Bangsamoro (AGB), un accord de paix conclu entre le Gouvernement des Philippines et le Front islamique de libération moro (MILF). L'AGB contenait des annexes consacrées aux compétences, au partage des richesses, à la normalisation et aux mécanismes de transition et modalités connexes. L'AGB a contribué à consolider l'autonomie politique du Bangsamoro et à palier les lacunes qui avaient empêché l'autonomie budgétaire par le passé. L'accord prévoyait une démobilisation progressive des forces du MILF selon un calendrier politique précis, le démantèlement des groupes armés privés et le redéploiement des troupes gouvernementales. L'AGB habilitait aussi la région autonome à lever des impôts. L'AGB portait aussi sur la question des minerais stratégiques et accordait davantage d'autonomie en matière d'utilisation des recettes tirées de ces minerais, de même qu'il traitait du problème du chevauchement des mandats. L'accord venait couronner 17 années de pourparlers de paix et mettait un terme au conflit qui opposait le gouvernement et le MILF, lequel avait causé des milliers de morts. Après trois décennies passées à expérimenter des arrangements autonomistes, les problèmes de développement et la marginalisation économique restaient omniprésents. Une des principales difficultés des gouvernements philippins tenait au fait qu'ils s'accrochaient au pouvoir politique, de même que la négociation de solutions d'appui aux régions autonomes. Les modèles de développement bien conçus étaient une chose, leur mise en œuvre effective en était une autre.

Ce qui semblait remarquable sur le papier n'était pas toujours simple à suivre. Les unités de gouvernement nationales, régionales et locales éprouvaient des difficultés à harmoniser leurs différents modèles, mécanismes et processus de développement. Cependant, l'Agence de développement du Bangsamoro était en train d'élaborer un processus de planification ascendante du développement. Il convient de souligner ici l'importance d'obtenir le soutien, l'assistance et des engagements de donateurs multiples pour assurer la normalisation du développement économique, de même que l'importance de la justice transitoire, des programmes d'instauration de la paix et des projets visant à garantir la cohésion sociale parallèlement aux initiatives de développement. L'autonomie politique, le partage des richesses et l'autosuffisance des citoyens étaient autant de pièces maîtresses de la durabilité. Pour finir, le projet d'autonomie pour le Mindanao pourrait s'inspirer de l'Initiative marocaine, en particulier à la lumière de la proposition du Gouvernement marocain d'amender la Constitution afin de garantir l'autonomie et de refléter la place particulière de la Région du Sahara dans l'architecture nationale marocaine.

Le document de M. Philippe Suinen présenté par M. Philippe Destatte mettait en exergue les points forts de la Wallonie en tant que région autonome belge. L'autonomie était la clé du développement de la Wallonie, dont le cadre politique était le principal atout. Parmi les compétences attribuées à la région wallonne figuraient l'administration locale, le logement, le transport, la formation, l'emploi, la santé et la politique sociale. La région administrait un certain nombre d'entreprises, notamment celles responsables de l'approvisionnement en eau et de transport public. Le système constitutionnel belge accordait à la région wallonne ses propres pouvoirs législatifs et exécutifs dans les domaines dans lesquels elle est compétente. Ces pouvoirs englobaient notamment le contrôle du territoire, mettant l'accent sur l'agriculture et le renouveau des zones rurales ainsi que sur le développement du territoire et l'urbanisme. Les points forts de la Wallonie tenaient donc dans sa capacité à s'auto-gérer. Elle constituait un exemple pour d'autres régions autonomes, en particulier son cadre juridique faisant partie intégrante du pouvoir législatif unicaméral du Parlement wallon, lequel définissait clairement les différents niveaux d'autonomie au sein de la Fédération.

En guise de conclusion, il convient de rappeler que l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie pour la Région du Sahara a été considérée comme "sérieuse et crédible" par le Conseil de sécurité des Nations Unies. De l'avis des intervenants, cette Initiative constitue un modèle important dont pourraient s'inspirer d'autres régions autonomes dans le monde. Elle reprend en effet nombre de caractéristiques dont on sait qu'elles sont une garantie de pérennité, à savoir: un cadre juridique solide, la démocratie participative, la durabilité économique fondée sur l'employabilité et le renforcement des capacités, la restauration du patrimoine culturel et le renforcement de la sécurité. Il s'agit là d'autant de facteurs importants susceptibles d'assurer la viabilité de l'initiative.

ANNEXE